

CGV-000323

UNIVERSITÉ DE MONCTON

144e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion extraordinaire du 23 mars 2000

de 14 h à 18 h 36

Rodd Miramichi River Lodge

Miramichi

PRÉSENCES

Greg Allain Professeur (Moncton)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Christian Besnier Étudiant (Shippagan)
Philippe Blanchette Étudiant (Edmundston)
Georges Bouchard Extérieur des régions
Laurie Boucher Sud-Est
René Boudreau Étudiant (Moncton)
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Lionel Dionne Professeur (Shippagan)
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Antonine Maillet, chancelier U de M
Bélonie Mallet Nord-Est
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, président Extérieur des régions
Jocelyne Vienneau Nord-Est

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente(DGEP) U de M

Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Jean-Paul Arsenault, Annette M. Boucher, Jeannot Castonguay, Rino Castonguay, Gilles J. Godbout, Lucie Lavigne (conflit d'intérêts), Marie-Paule Martin et Yanick Pagé

ABSENCE : Claudette Thériault

TABLE DES MATIÈRES Page

1. OUVERTURE 3
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 3
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 3
4. NÉGOCIATIONS 4
5. PROCHAINE RÉUNION 4
6. CLÔTURE 5

DOCUMENT 6

Document A : Correspondance A(1-5)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour " résolution ") ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires.

1. OUVERTURE

La réunion commence à 14 h 5. Le président remercie les membres de leur présence.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La réunion a été convoquée selon les règles qui régissent la convocation des réunions extraordinaires.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire des instances indique que tout est en règle. Par ailleurs, le président attire l'attention des membres sur le document intitulé " Responsabilités des membres du Conseil des gouverneurs et du Comité exécutif de l'Université de Moncton ", qui a été adopté par le Conseil le 25 septembre 1993. Le président souligne que, en vertu de l'article 2.4 de ce document, les membres du corps professoral peuvent exprimer leur point de vue lorsque les discussions ont pour objet les conditions de travail et les conventions collectives, mais qu'ils doivent ensuite reconnaître qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts et quitter la réunion.

Discussion

Ø Daniel Bélanger, professeur (Campus d'Edmundston) membre du Conseil, s'interroge sur les motifs de la présente réunion. Il considère que, si les discussions portent sur les paramètres du budget que le Conseil a adoptés, s'il s'agit pour le Conseil de se prononcer sur des modifications des paramètres ou du budget, tout membre peut assister à la réunion, personne ne doit être contraint de quitter l'assemblée. Il souligne par ailleurs que le Campus d'Edmundston n'est pas en grève.

Ø Le président précise que la réunion ne porte pas sur les paramètres du budget mais sur les négociations, comme l'indique l'avis de convocation.

Ø Greg Allain, professeur (Campus de Moncton) membre du Conseil, souhaite, avant de quitter l'assemblée, s'exprimer au nom de l'ABPPUM. Il trace un historique des événements qui ont mené 87 % des membres du syndicat à se prononcer en faveur du déclenchement de la grève, rappelle à l'assemblée que la situation est urgente, qu'il faut que le conflit se règle et que l'administration négocie sérieusement. Il attire ensuite l'attention des membres sur une lettre que l'ABPPUM leur a fait parvenir (voir document A) et qui présente notamment les raisons sur lesquelles se basent les demandes du syndicat, c'est-à-dire la parité, la participation consultative et l'amélioration des conditions de travail. Il commente chacun de ces principes ou objectifs et indique de quelle façon ils pourraient être atteints. Il conclut son exposé en précisant que les membres de l'ABPPUM ont à coeur l'avenir de la formation et de la recherche en Acadie et que l'Université doit avoir les moyens de continuer à se développer afin de pouvoir remplir sa mission.

Ø Quelques membres profitent de la période suivant cet exposé pour préciser que: 1) les membres du Conseil peuvent poser toutes les questions qui leur semblent utiles lorsque les différents aspects du budget sont discutés en réunion; 2) le Conseil devrait envisager, pour éviter toute situation de conflit d'intérêts, faciliter les délibérations et éviter certaines frustrations, de nommer une présidente ou un président d'assemblée.

Puisque plus personne ne souhaite intervenir, le président demande aux membres professeurs de bien vouloir quitter l'assemblée.

P : 01-CGV-000323

Daniel Bélanger, appuyé par Christian Besnier, en appelle de la décision du président selon laquelle ces trois membres seraient en conflit d'intérêts et devraient se retirer.

Vote sur P01 Pour 5 Contre 10 Abstention 1 REJETÉE

L'appel est rejeté. Greg Allain, Daniel Bélanger et Lionel Dionne quittent la réunion.

4. NÉGOCIATIONS

Invité : Me Robert Basque, avocat spécialisé en droit du travail.

Le recteur fait le point sur le conflit opposant l'administration de l'Université et l'ABPPUM. Il précise que la grève a commencé le 2 mars et que les principaux points de divergence concernent, d'une part, certaines clauses normatives (participation consultative, charge d'enseignement) et, d'autre part, les demandes salariales.

La VRARH présente différents tableaux illustrant les projections financières établies, dans un premier temps, en fonction de l'offre salariale de l'administration et, dans un deuxième temps, en fonction des demandes salariales du syndicat. Les discussions portent notamment sur les sommes puisées dans le budget de fonctionnement qui sont versées en bourses (sommes qui ne peuvent être puisées ailleurs) et sur ce que prévoit la CESPM lorsqu'un budget est déficitaire.

Le VRER présente et commente des tableaux comparant le salaire moyen du corps professoral avec celui que reçoit le personnel enseignant de l'Université Mount Allison. Il y a discussion.

Pause de 16 h 3 à 16 h 15.

Le recteur présente aux membres un document intitulé " Position du Comité de finance dans les négociations avec l'ABPPUM ". Le document constituera, si le Conseil l'accepte, la position de l'administration pour la suite des négociations. Il y a discussion.

R : 02-CGV-000323

Édith Léger, appuyée par Mildred Pinet, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs accepte le principe du document " Position du Comité de finance dans les négociations avec l'ABPPUM " qui servira de guide pour l'administration et le Comité de finance dans la poursuite des négociations en vue d'en arriver à la signature d'une entente."

Vote sur R02 Pour 11 Contre 2 Abstention 1 ADOPTÉE

Me Robert Basque énumère et commente les diverses possibilités auxquelles l'Université pourrait faire face si la grève persistait : poursuite des négociations, médiation, arbitrage,

etc. Les membres privilégient la voie menant à la signature d'une entente et considèrent qu'il conviendrait que le ministre du Travail désigne un médiateur. Ils soulignent que, dans l'hypothèse où les négociations aboutiraient à une impasse et où il faudrait choisir entre la perte du semestre et l'arbitrage exécutoire, le Conseil devrait être convoqué pour se prononcer sur la question.

R : 03-CGV-000323

Marcel Bujold, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs accorde un vote de confiance et d'appui au Comité de finance et à l'administration pour la façon dont les négociations sont menées. "

Vote sur R03 Pour 11 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTÉE

5. PROCHAINE RÉUNION

Le président informe les membres que, pour diverses raisons, le Comité exécutif a jugé préférable de modifier la date des prochaines réunions du Conseil : les rencontres prévues le 29 avril et le 17 juin (qui sont annulées) sont combinées en une seule réunion qui aura lieu, à Shippagan, les 26 et 27 mai (le 26, de 19 h à 21 h, et le 27, dès 8 h 30).

6. CLÔTURE

La séance est levée à 18 h 36.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président _____

Line Leduc, secrétaire des instances _____